



# Trois petits pas en avant, deux petits pas en arrière

Bilan de la Politique du MENJ  
concernant la scolarisation des enfants de migrants

Monsieur le Ministre a relevé le pourcentage élevé d'enfants étrangers au Luxembourg - le plus élevé de tous les pays européens - et parlé d'un problème complexe et épineux, dû à la situation scolaire et linguistique unique du Grand-Duché. Pour le Ministre, toute mesure en faveur des enfants étrangers doit absolument respecter les deux conditions suivantes définies par la Chambre des Députés en février 1983: maintenir l'unité de l'école luxembourgeoise et préserver le bilinguisme, base de notre système scolaire et économique. Face à cette double finalité conservatrice, le Ministre, n'envisageant pas d'approche globale et dynamique, affirma sa volonté de progresser à petits pas et releva que beaucoup d'efforts ont déjà été faits aussi bien de la part des communes, que des enseignants et des associations d'enseignants.

Confiant et optimiste, il évoqua une série de mesures qui, selon lui, seraient aptes à résoudre les problèmes d'intégration scolaire et sociale des enfants de migrants. Nous leur opposerons notre vue du problème.

Le 26.2.1986 l'ASTI, association de soutien aux travailleurs immigrés, avait organisé une table ronde sur la scolarisation des enfants de migrants

Les propos du ministre sont imprimés ci-après en gras, nos commentaires en italique.

## 1. EDUCATION PRESCOLAIRE

- Il faut donner aux enfants étrangers de bonnes connaissances en luxembourgeois dès l'éducation préscolaire. Les circulaires de mai recommandent aux communes et aux enseignants de se servir des projets pour l'apprentissage du luxembourgeois. Selon le Ministre, ce matériel donne une bonne base de luxembourgeois aux enfants étrangers et leur facilite ainsi l'apprentissage de l'allemand.
- Dans le cadre de la réforme de la loi de 1912, on pourra rendre obligatoires 2 ans d'éducation préscolaire et prévoir la possibilité de fréquenter les classes enfantines à partir de l'âge de 3 ans.

*Il serait urgent de vérifier conditions, degré d'application ainsi que résultats des projets de langue luxembourgeoise. Est-il possible d'atteindre un niveau suffisant en luxembourgeois par le seul moyen des projets de langue, en particulier dans les nombreuses classes où la proportion d'enfants étrangers approche ou dépasse les 50%?*

*Des connaissances lacunaires en luxembourgeois sont-elles une base suffisante pour l'apprentissage de l'allemand tel qu'il est pratiqué dans nos classes?*

## 2. ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

- Le nouvel abécédaire facilite l'apprentissage de l'allemand aux Luxembourgeois et aux étrangers.

*Le nouvel abécédaire facilite l'apprentissage de l'écriture et de la lecture, mais n'est pas à confondre avec une méthodologie de l'allemand-langue étrangère. Les "Sprachprojekte", destinés à favoriser l'allemand oral, en 1<sup>re</sup> année d'études, n'ont pas non plus été conçus pour les élèves étrangers:*



EINGEMACHT

in: Weltwoche 26.12.85

*ils présupposent une connaissance de l'allemand et ne sont pas basés sur un développement progressif de la langue allemande.*

- Les élèves en difficulté bénéficient de mesures d'appui.

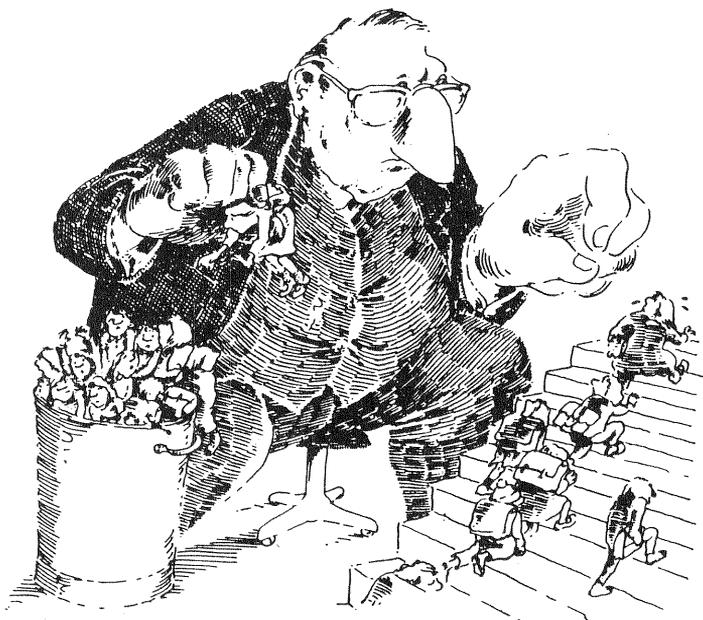
*Mises à part les leçons de rattrapage pour tous les élèves de la 1<sup>re</sup> années d'études (sauf s'ils font partie d'une classe double - 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> années ensemble) très peu de mesures d'aide régulière sont institutionnalisées: seules 5 communes emploient des enseignants surnuméraires à cet effet (cf. enquête effectuée par l'ASTI et les syndicats d'enseignants en décembre 1985). C'est dire que la majorité des élèves en difficulté ne bénéficient pas de mesures d'appui.*

- Les faibles effectifs de classe permettent un enseignement différencié.

*De faibles effectifs à eux seuls ne sont pas garants d'une meilleure qualité de l'enseignement, comme l'ont montré diverses recherches empiriques. Pour être efficace, la réduction des effectifs doit aller de pair avec une préparation approfondie des enseignants à la différenciation (préparation insuffisamment réalisée dans la formation actuelle).*

- Il existe la possibilité de faire les deux premières années primaires en trois ans.

*Cette mesure n'est qu'exceptionnellement appliquée et n'est utile que si les enseignants sont outillés pour apprendre le luxembourgeois et l'allemand-langue étrangère aux élèves.*



Hogli in: Weltwoche 26.12.85

### 3. EXPERIENCES - PILOTES

- Expérience-pilote à Esch/Alzette: les premiers apprentissages en français sont suivis par un enseignement renforcé de l'allemand à partir de la 3e année d'études, afin d'arriver au même niveau que les enfants luxembourgeois et de sauvegarder, à tout prix, l'unité de l'école luxembourgeoise.

*N'est-il pas illusoire de vouloir faire atteindre à des enfants étrangers en 4 ans un niveau d'allemand qu'ils n'atteignent généralement pas en 6 ans?*

*L'expérience d'Esch/Alzette a été interrompue faute de parents intéressés. Il s'agirait d'analyser les causes du désintérêt des parents: manque d'information, manque de motivation, manque de garanties pour la scolarité ultérieure des enfants? Toute expérience-pilote sans garantie effective d'intégration scolaire ultérieure cause plus de mal que de bien et se fait au dépens de l'avenir professionnel des élèves.*

- Le modèle de Differdange, bien que valable dans cette commune, est difficilement généralisable, faisant appel à trop d'enseignants étrangers.

*Le modèle de Differdange consiste en une intégration de cours en langue maternelle dans l'horaire et le programme des classes de 1<sup>e</sup>-6<sup>e</sup> année d'études (2-3h/semaine). C'est le seul modèle cohérent*

*fonctionnant sur grande échelle (28 classes en 1985/86) depuis 3 ans. Dû à l'initiative et à l'engagement d'un groupe d'enseignants et de la Commission scolaire de la ville de Differdange et fonctionnant grâce à la coopération entre enseignants luxembourgeois et étrangers, cette expérience mériterait encouragement et appui de la part du MENJ (évaluation, traduction de matériel, etc.). Au lieu de cela, elle n'est pas retenue par le Ministre comme exemple à suivre!*

### 4. INTEGRATION DES COURS DE LANGUE MATERNELLE

L'intégration des cours de langue maternelle est projetée dans le cadre de la nouvelle grille horaire prévue pour 1987/88.

*Rendre l'intégration des cours de la langue maternelle dépendante de l'introduction de la nouvelle grille horaire, c'est volontairement reculer cette intégration à une date incertaine, étant donné qu'un accord des principales parties concernées par la grille horaire est loin d'être trouvé.*

*On voit d'ailleurs mal comment le Ministre compte généraliser l'intégration des cours de la langue maternelle, si, à ses yeux, le modèle de Differdange, qui prévoit le même nombre de leçons intégrées, fait appel à trop d'enseignants étrangers.*

### 5. PASSAGE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE A L'ENSEIGNEMENT POSTPRIMAIRE

Le Ministre propose d'intercaler une année préparatoire avec enseignement intensif de l'allemand, plutôt que de prévoir des filières francophones, qui, à ses yeux, sont des solutions de facilité créant des problèmes sur le marché de l'emploi.

*Si 6 années d'apprentissage de l'allemand n'ont pas donné les résultats escomptés, comment une 7e année peut-elle miraculeusement résoudre tous les problèmes (d'autant plus que ces classes ne seront fréquentées que par des élèves étrangers communiquant entre eux soit en français, soit en portugais)?*

*Des filières francophones bien conçues ne sont pas forcément une solution de facilité, mais une nécessité pour un certain nombre d'élèves étrangers, si on ne veut pas leur refuser toute chance de qualification dans le système scolaire actuel. La véritable solution de facilité, c'est de ne pas développer de conception d'ensemble.*

*Quant aux problèmes sur le marché de l'emploi, comment celui-ci peut-il s'accommoder de dizaines de milliers d'ouvriers étrangers et de frontaliers n'ayant pas la moindre connaissance de l'allemand?*

### 6. COURS POUR ADULTES

Le Ministre a l'intention de développer les cours pour adultes (allemand, français, luxembourgeois), afin de favoriser une meilleure relation des parents d'élèves étrangers avec l'école luxembourgeoise.

*Les difficultés de la relation parents d'élèves-école ne sont pas en premier lieu un problème de langue, et l'effort à faire n'est pas à situer unilatéralement du côté des parents étrangers? Dans quel but ceux-ci apprendraient-ils l'allemand? Pour aider leurs enfants dans leurs devoirs à domicile?*

*Par ailleurs, demander à des ouvriers étrangers la fréquentation de cours du soir, c'est ignorer la surcharge que cela représente. Si on veut réellement une fréquentation de ces cours, il faudrait les intégrer dans le temps de travail, comme aux Pays-Bas et en Suède.*

## 7. FORMATION DES ENSEIGNANTS

- Le Ministre estime que beaucoup de mesures ne fonctionnent que si les enseignants sont suffisamment motivés et préparés.

*Il appartient au MENJ de créer les conditions favorables à une motivation et préparation des enseignants. En pratique, c'est souvent le contraire qui se produit.*

- Des cours correspondants existent dans la formation initiale comme dans la formation continue des instituteurs.

*Tout ce qui est prévu dans la formation initiale, commune à tous les étudiants de l'ISERP, c'est une demi-heure de culture portugaise pendant une année. Des cours d'approfondissement existent, mais dépendent du choix de l'étudiant. Des cours de portugais existent, mais ne sont prévus que dans le cadre des cours d'approfondissement et de la formation des étudiants se destinant à l'éducation préscolaire.*

*Dans la formation continue, des cours correspondants avaient été proposés par l'ISERP, mais ont été refusés par le MENJ par mesure d'économie!*

## 8. BILAN

Le Ministre a conclu que beaucoup d'étrangers parlent déjà le luxembourgeois, que beaucoup ne sont pas de la première génération d'immigrants, que beaucoup a déjà été réalisé en leur faveur.

*Peu de travailleurs migrants parlent le luxembourgeois. Pour leurs enfants, peu de problèmes sont résolus, peu sont en voie de résolution, aucun ne se résoudra tout seul.*

## CONCLUSION

L'optimisme et la bonne conscience évidents du Ministre sont en contradiction flagrante avec la gravité réelle de la situation et avec la morosité des enseignants comme des parents et enfants étrangers, acculés à des situations souvent inextricables. On

ne discerne pas de volonté cohérente et conséquente de changement de la part du MENJ. Aucun concept global ne semble intéresser le Ministre. La politique des petits pas est une série de mesures non agencées et de recommandations peu suivies dans la pratique, comme l'a montré l'enquête réalisée par l'ASTI auprès des 118 communes.

On a l'impression que les autorités luxembourgeoises basent leur politique attentiste sur une assertion simpliste et irréaliste: les étrangers n'ont qu'à se décider - rester ou partir. S'ils restent, à eux de s'adapter aux structures du pays d'accueil, s'ils partent, inutile d'investir dans leur formation. Malheureusement, le fait de se soustraire à ses responsabilités et de remettre à d'autres instances (communes, enseignants, associations, parents d'élèves étrangers, ambassades) l'approche d'un problème d'une telle ampleur, n'engage en rien l'avenir politique d'un Ministre, puisque les étrangers n'ont pas le droit de vote; par contre, elle compromet gravement l'avenir de milliers d'enfants étrangers, leur insertion dans notre communauté multiculturelle et, par conséquent, l'équilibre social dont le Luxembourg aime tellement se vanter.

Christiane Tonnar-Meyer

NOTE DE LA REDACTION: Dans un prochain numéro, nous discuterons différents modèles possibles de scolarisation des enfants migrants dans notre système scolaire.

